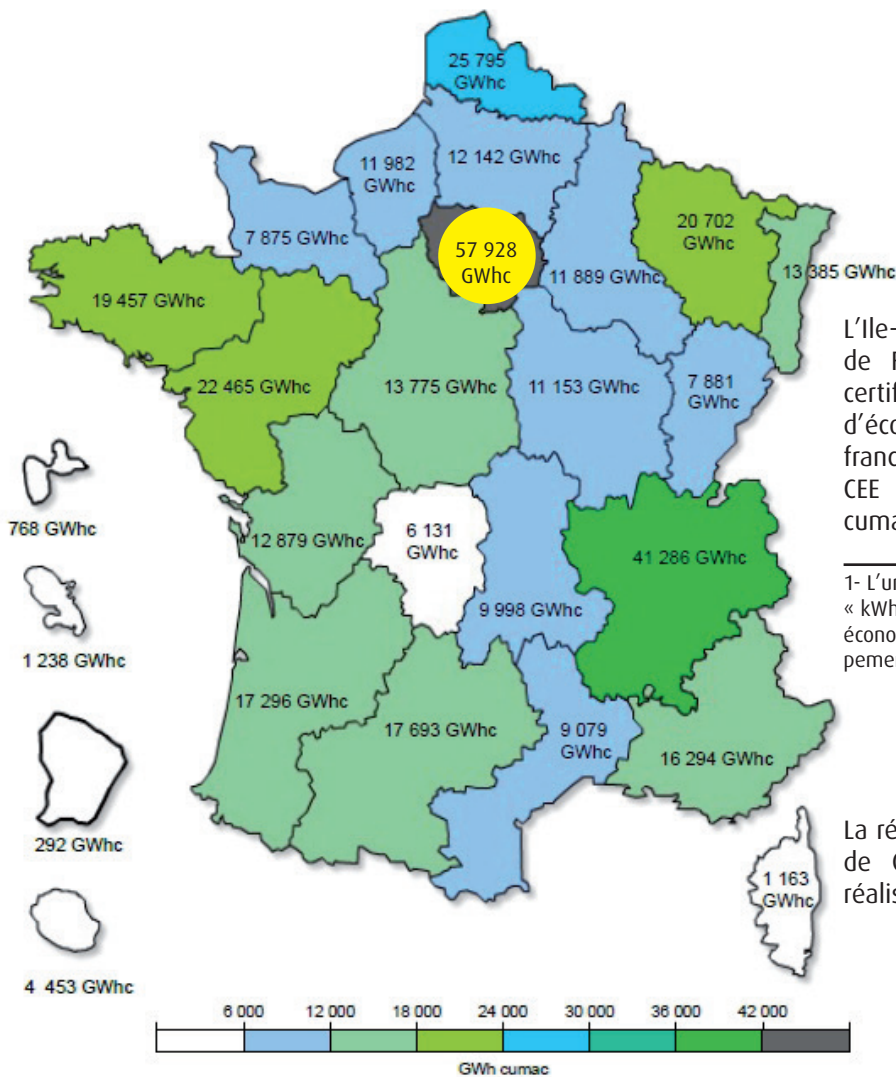


Lettre d'information sur les certificats d'économie d'énergie en Île-de-France



Crédits photos : METL/MEDDE, ADEME, CSTB, SIEL 42 et METL/MEDDE



L'Île-de-France est la première région de France à bénéficier du dispositif des certificats d'économie d'énergie : les travaux d'économies d'énergie réalisés dans la région francilienne, depuis 2006, pour lesquels des CEE ont été délivrés représentent 58 TWh cumac¹ soit 15,5 % du total national.

1- L'unité de compte utilisée pour les CEE est le « kWh cumac » qui correspond au kWh d'énergie finale économisé, cumulé sur toute la durée de vie des équipements et actualisé au taux de 4%.

La répartition ci-dessus représente le volume de CEE délivrés en fonction du lieu de réalisation des travaux.

Pour toute information concernant le dispositif des CEE, nous vous invitons à consulter la page internet du ministère :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html



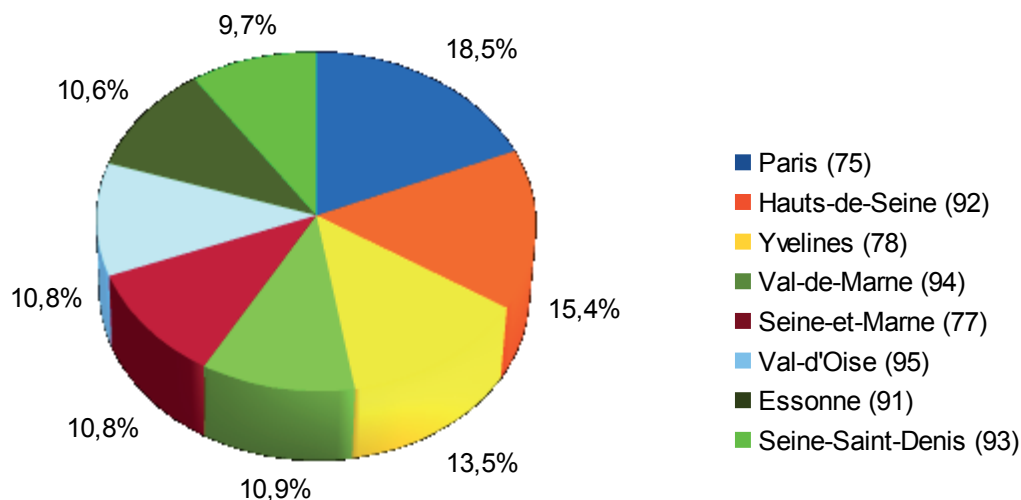
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENTS FRANCILIENS

Depuis la création du dispositif (janvier 2006) et jusqu'au 31 mai 2013, le volume total des certificats délivrés pour des travaux réalisés en Ile-de-France, toutes opérations standardisées confondues (y compris les programmes de lutte contre la précarité énergétique) est le suivant :

Département	Volume de certificats d'économie d'énergie délivrés (kWh cumac)	% réalisation
Paris (75)	10 688 511 802	18,5 %
Hauts-de-Seine (92)	8 907 500 387	15,4 %
Yvelines (78)	7 802 903 041	13,5%
Val-de-Marne (94)	6 338 517 541	10,9 %
Seine-et-Marne (77)	6 232 732 986	10,8%
Val-d'Oise (95)	6 229 538 097	10,8%
Essonne (91)	6 124 897 322	10,6%
Seine-Saint-Denis (93)	5 604 126 748	9,7%
TOTAL (kWh cumac)	57 928 727 924	100 %

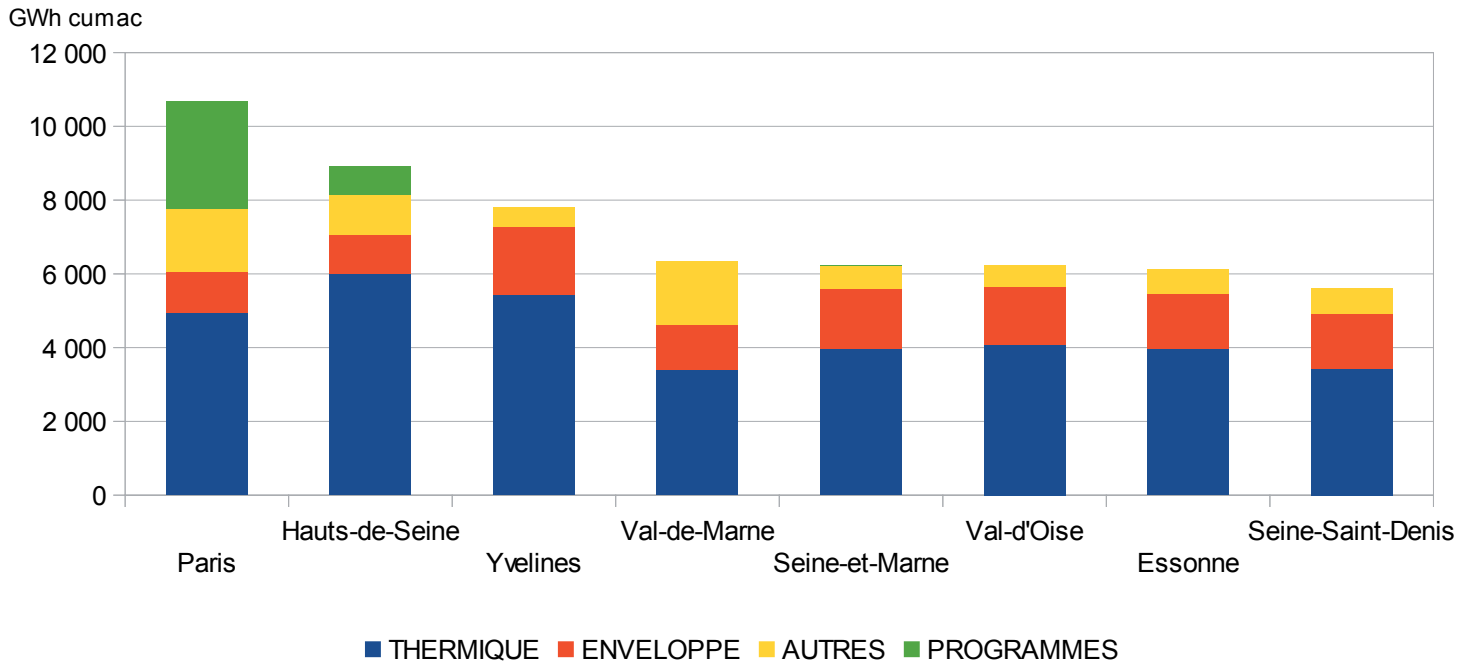
Répartition du volume total de CEE délivrés par départements en IDF
(Cumul sur la période du 01/01/2006 au 31/05/2013)



En Île-de-France, près de la moitié des CEE délivrés (27,4 TWhc) sont répartis sur trois départements : Paris, Hauts-de-Seine et Yvelines.

Cumul des CEE délivrés par départements en IDF

(Période du 01/01/2006 au 31/05/2013)



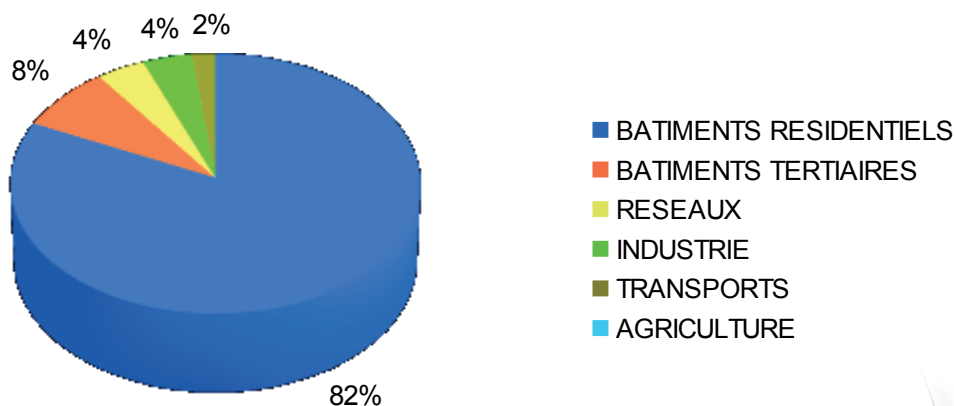
■ Les travaux « thermique » correspondent aux opérations standardisées sur des équipements performants dans les bâtiments résidentiels ou tertiaires du type : pompes à chaleur, chaudières à condensation, raccordement à un réseau de chaleur, système de régulation, chauffe-eau solaire ...

■ Les travaux « enveloppe » correspondent aux opérations standardisées sur l'isolation performante dans les bâtiments (combles, toitures, murs, planchers, fenêtres...).

■ La catégorie « autres » regroupe les autres types d'opérations standardisées :

- équipements performants autres (électroménager de classe A+, moteur haut rendement et variation de vitesse dans l'industrie, unités de transport inter-modal, ...)
- formation des professionnels du bâtiment ou des chauffeurs dans les transports,
- opérations sur les réseaux de chaleur et froid ou sur les réseaux d'éclairage.

■ Les « programmes » sont définis par arrêtés ministériels et peuvent concerner la maîtrise des consommations des ménages les plus défavorisés ou bien l'information, la formation et l'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique.

RÉPARTITION PAR SECTEURS ET SOUS-SECTEURS DES OPÉRATIONS STANDARDISÉES¹Répartition du volume de CEE par secteur en IDF
(Cumul sur la période du 01/01/2006 au 31/05/2013)

Depuis le début du dispositif des CEE, 82 % des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés sur des bâtiments résidentiels (habitats collectif et individuel). On constate, depuis ces dernières années, une progression des travaux effectués dans les secteurs du «transport» et de «l'industrie».

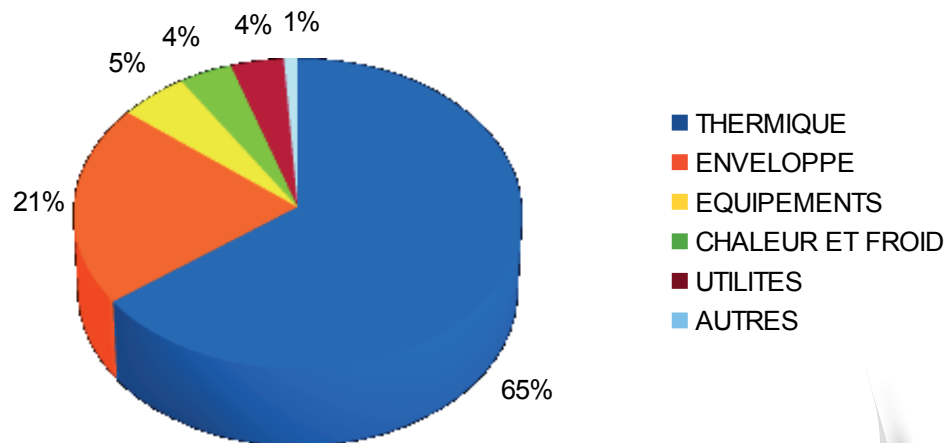
Les principales fiches d'opérations standardisées utilisées en IDF pour chaque secteur d'activité sont :

Secteur	Référence	Intitulé de l'opération	%kWh cumac délivrés en IDF
BÂTIMENT RESIDENTIEL	BAR-TH-07	Chaudière collective de type condensation	17,12%
	BAR-TH-06	Chaudière individuelle de type condensation	11,28%
	BAR-EN-04	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	7,25%
	BAR-TH-07-SE	Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière	6,75%
	BAR-EN-02	Isolation des murs	6,47%
RESEAUX	RES-CH-01	Production de chaleur renouvelable ou de récupération en réseau (France métropolitaine)	2,43%
	RES-CH-04	Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (bâtiment résidentiel)	1,18%
INDUSTRIE	IND-UT-02	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	2,64%
	IND-UT-16	Régulation d'un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	0,51%
TRANSPORTS	TRA-EQ-08	Wagon d'autoroute ferroviaire	1,45%
	TRA-EQ-01	Unité de transport inter-modal	0,57%
BÂTIMENT TERTIAIRE	BAT-TH-02	Chaudière de type condensation	1,07%
	BAT-TH-27	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération	1,04%

1- Les programmes de lutte contre la précarité énergétique ne sont pas pris en compte dans cette répartition par secteurs et sous-secteurs.

Répartition du volume de CEE par sous-secteur en IDF

(Cumul sur la période du 01/01/2006 au 31/05/2013)



La majorité des travaux d'économie d'énergie réalisés porte sur le thermique (65%) et l'enveloppe (21%) dans les secteurs des bâtiments. Depuis ces dernières années, la part des travaux portant sur l'isolation de l'enveloppe est en augmentation constante.

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

En Ile-de-France, trois programmes de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés, «Habiter mieux» porté par l'ANAH (PRO-PE-01), «Toits d'abord» mis en œuvre par la fondation Abbé Pierre (PRO-PE-02) et «Pacte Énergie Solidarité» porté par CertiNergy (PRO-PE-03), ont permis la réalisation de **3,63 TWh cumac**.

OPERATIONS SPECIFIQUES

13 opérations spécifiques réalisées en Ile-de-France ont fait l'objet d'une délivrance de certificats pour un montant de 203 MWh cumac. Ces opérations concernent des projets n'entrant pas dans le cadre des opérations standardisées par leur nature ou par leur taille telles que l'éclairage de parkings souterrains, la production de froid renouvelable par l'eau de la Seine, la rénovation de bâtiments d'une surface supérieure à 10 000 m² ...

BILAN DE L'ANNEE 2013

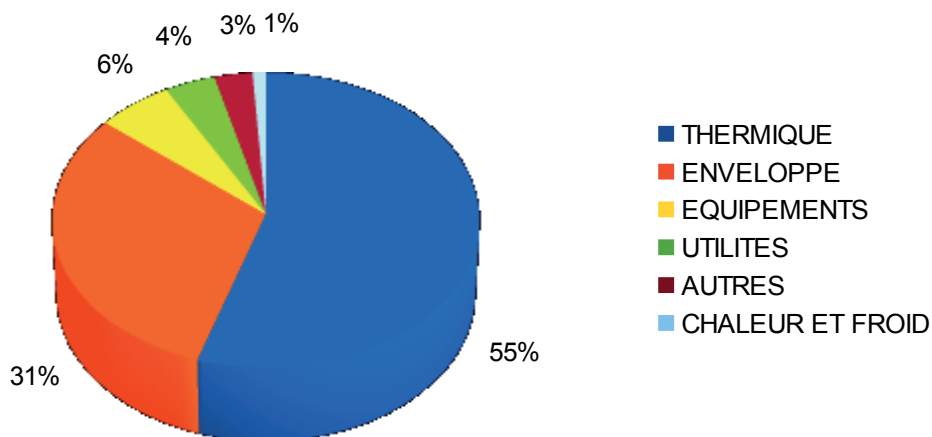
Entre le 1er janvier 2013 et le 31 mai 2013, le volume total des CEE délivrés pour les opérations réalisées en Ile-de-France s'élève à 6,04 TWh cumac dont :

- 92 % pour les opérations standardisées,
- 8 % pour les programmes.

En 2013, les dix premières opérations standardisées sont :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% kWh cumac
BAR-TH-07	Chaudière collective de type condensation	19,9%
BAR-EN-02	Isolation des murs	11,9%
BAR-TH-07-SE	Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière	9,1%
BAR-TH-06	Chaudière individuelle de type condensation	6,2%
BAR-EN-01	Isolation de combles et toitures	4,8%
BAR-EN-04	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	4,4%
BAR-TH-37	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération	3,4%
BAR-EQ-01	Lampe de classe A pour la métropole	2,9%
BAR-TH-12	Appareil indépendant de chauffage au bois	2,8%
IND-UT-02	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	2,7%

Répartition du volume d'opérations standardisées par sous-secteur en IDF (Cumul sur la période du 01/01/2013 au 31/05/2013)



La majorité des travaux d'économie d'énergie réalisés en IDF en 2013 porte sur le thermique (55 %) et l'enveloppe (31 %) dans les secteurs des bâtiments.

